N° 11859*03

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

Date de réception :

(Réservé au CNC)

CENTRE NATIONAL
DE LA CINEMATOGRAPHIE
12 Rue de Lübeck
75116 Paris
Tél. : 01.44.34.34.21

Déclaration mensuelle du chiffre d'affaires réalisé à la vente et à la location de vidéogrammes concernant les œuvres cinématographiques françaises de longue durée et les programmes d'œuvres cinématographiques de courte durée

Article 3 du décret 2003 – 1018 du 24 octobre 2003 relatif au soutien financier de l'industrie vidéographique

MOIS DE 2004

RAISON SOCIALE ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE :

Numéro de référence CNC : EDV N° SIRET :

DECLARATIONS MENSUELLES

Déclaration à faire parvenir au **Service des contenus multimédias** de la Direction du multimédia et des industries techniques du CNC, **11 rue Galilée, 75016 Paris**

N° 11859*03

II – Déclaration détaillée concernant les œuvres cinématographiques françaises de longue durée

Parmi les vidéogrammes destinés à l'usage privé du public que votre entreprise a commercialisés pendant le mois considéré, veuillez établir la liste des films français (films agréés sortis en salle depuis le 1er janvier 1998) et remplir chaque rubrique ci-dessous :

Titre des films de longs métrages	N° du visa d'exploitation	CA des ventes destinées à la vente au cours du mois (hors TVA)	CA des ventes destinées à la location au cours du mois (hors TVA)	Avoirs établis sur le CA à la vente (1)	Avoirs établis sur le CA à la location (1)	CA total (CA ventes + CA locations – avoirs)

Formulaire à retourner au C.N.C. avant le dernier jour du mois suivant celui sur lequel porte la déclaration (1) Montant des avoirs établis pour retours, rabais, remises, ristournes.

Le,

Cachet de l'entreprise / Nom et signature du déclarant

N° 11859*03

III– Déclaration détaillée concernant les programmes d'œuvres cinématographiques de courte durée

Parmi les vidéogrammes destinés à l'usage privé du public que votre entreprise a commercialisés pendant le mois considéré, veuillez établir la liste des programmes d'œuvres cinématographiques de courte durée, dont au moins 70% sont titulaires de l'autorisation de production et d'un visa d'exploitation postérieur au 1er janvier 1995 (*cf* article 3 alinéa du décret 2003-1018), et remplir chaque rubrique ci-dessous :

Titre des programmes de courts métrages	Titres des courts métrages	N° du visa d'exploitation	CA des ventes destinées à la vente au cours du mois (hors TVA)	CA des ventes destinées à la location au cours du mois (hors TVA)	Avoirs établis sur le CA à la vente (1)	Avoirs établis sur le CA à la location (1)	CA total (CA ventes + CA locations – avoirs)

Formulaire à retourner au C.N.C. avant le dernier jour du mois suivant celui sur lequel porte la déclaration (1) Montant des avoirs établis pour retours, rabais, remises, ristournes.

Le,

Cachet de l'entreprise / Nom et signature du déclarant